



Commune de Saint-Lys

Département de la Haute-Garonne

1 place Nationale - BP 39 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 / Fax : 05 61 91 63 02 / E-mail : mairie@ville-saint-lys.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze et le 21 novembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BACHELARD Philippe, BARBIE Bernard, BARTHE Lucien, CAMAISSE Véronique, CASTAING Christine, DEUILHE Serge, D'OLIVEIRA Monique, DUCROS Marie, GRANGE Arlette, JACQUET André, LASSALLE Josiane, LASSEUBE Patrick, LOUIT Catherine, MAGNAVAL Jean-Jacques, PENCHENAT Emmanuelle, POL Jacqueline, ROUSSEL Laurence, SANCHEZ Simon, SUTRA Jean-François, TARDY Marc, TARRIDE Bernard, TENE Jacques, VIDAL Jocelyne, VILLENEUVE Raymond,

Procurations : BENADJI William à VILLENEUVE Raymond, BERNAUDEAU Joël à D'OLIVEIRA Monique, VIVEN Boris à LOUIT Catherine

Absents : Mme SICARD, Mme FORCE,

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures.

Monsieur Philippe BACHELARD est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 10 octobre 2011 à la majorité.

DELIBERATIONS

Finances Locales – Taxe d'aménagement – Fixation du taux

Le Conseil Municipal décide l'institution du taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

(rapporteur : Monsieur Lucien BARTHE)

Pour : 21

Contre : 6

Finances locales – Demande de subvention – Renforcement du réseau incendie – Autorisation de signature convention avec le SIECT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que la demande de subvention pour le renforcement du réseau incendie, **chemin de Bartas**.

Les travaux seront exécutés par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch, mais à la charge de la Commune pour un montant total des travaux estimé à **40 816,47 euros HT soit 48 816,50 euros TTC**.

(rapporteur : Monsieur Lucien BARTHE)

Pour : 27

Finances locales – SLO Football Club-Subvention complémentaire

Le Conseil Municipal attribue cette subvention complémentaire de **250 euros** à *l'Association SLO Football Club* afin de participer aux frais de réparation de l'alarme de la Maison du Foot.

(rapporteur : Monsieur Marc TARDY)

Pour : 27

Finances Locales – Régie relative au livre intitulé « Saint-Lys, une bastide entre Gascogne et Languedoc » - Précisions sur la numérotation des exemplaires

Le Conseil Municipal accepte la numérotation de **1 à 500**, suite à la demande du Trésorier de Saint-Lys, afin de compléter la délibération n° 11 X 121, relative au même sujet, dans un souci de précision comptable.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 27

Finances Locales – Régie des Services Généraux – Modification

Le Conseil Municipal accepte la modification de l'Article 4 de l'arrêté en date du 13 juin 2005 du Maire relatif à la remise de tickets en échange du matériel prêté comme suit :

- *l'utilisation des carnets à souche Trésor Public : rajouter les locations de salles et matériels municipaux ;*
- *la remise de tickets et valeurs : enlever les locations de salles et matériels municipaux.*

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 27

Finances locales – Aide financière à l'enlèvement de nids de frelons asiatiques

Le Conseil Municipal accepte cette aide financière qui s'élèvera à 40 % maximum du montant H.T. du total des travaux et qui sera plafonnée à 40 € par nid, afin de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 21

Abstentions : 6

Institution et Vie Politique – Constitution d'un groupement d'intérêt économique entre la SPL Midi-Pyrénées construction et la SEM COGEMIP – Contrat constitutif – Pouvoirs à donner

Le Conseil Municipal accepte *la création du GIE et le projet de contrat constitutif. Il autorise également Monsieur le Maire à représenter la Commune de Saint-Lys au Conseil d'Administration.*

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 27

Institution et Vie Politique – Fonctionnement des assemblées – Délégations du Conseil Municipal au Maire – Modificatif

Le Conseil Municipal accepte les délégations données à Monsieur le Maire, suite à la modification de l'Article L 2122-22 :

« prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 27

Domaine et patrimoine – Zac du Boutet – Lots n° 31 et 32 – Modification de la substitution de l'acquéreur

Le Conseil Municipal accepte cette substitution de la SCI SOLEIL HABITAT au profit la SCI DLVA Construction.

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 27

Urbanisme – Avenant au Programme Local de l'Habitat

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de modification du PLH de la Communauté d'Agglomération du Muretain.

(rapporteur : Madame Jacqueline POL)

Pour : 27

Urbanisme – Avis sur le PPRI

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier du projet de PPRI et donne un avis défavorable en ce qui concerne le secteur du « Domaine de la Tourasse » demandant que la zone blanche (Alea nul) soit étendue au périmètre comprenant les bâtiments d'exploitation anciens et nouveaux y compris les silos de stockage.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 27

Urbanisme – Approbation de la 9^{ème} modification du POS

Le Conseil Municipal approuve la 9^{ème} modification du POS.

Cette modification porte sur l'introduction au règlement des zones UB et INA d'une disposition en faveur de la réalisation de logements sociaux, d'une disposition excluant les constructions nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif de l'application d'un Coefficient d'Occupation des Sols, mention de l'interdiction des défrichements dans les espaces boisés.

(rapporteur : Monsieur Lucien BARTHE)

Pour : 27

Fonction Publique – Appel pour la défense du droit à la formation professionnelle dans la Fonction Publique Territoriale

Le Conseil Municipal demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 21

Contre : 6

Fonction publique – Personnel – Ouverture de poste

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir **1 poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe**.

- Cadre d'emploi : Adjoint Technique
- Grade : Adjoint Technique 1^{ère} classe
- Recrutement : voie statutaire
- Ancien nombre d'emploi : **5**
- Nouveau nombre d'emploi : **6**

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 27

COMMUNICATION DU MAIRE

Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

→ MARCHES PUBLICS (MAPA)

1. **Objet : LOCATION, POSE, DEPOSE ET MAINTENANCE DE MOTIFS D'ILLUMINATIONS POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE**
Titulaire du marché : GROUPE LCX – LEBLANC (72027 LE MANS)
Montant du marché : **9 656.73 euros HT par an**
2. **Objet : FOURNITURE DE QUINCAILLERIE ET OUTILLAGE**
Titulaire du marché : LEGALLAIS (14907 CAEN)
Marché à bon de commande
3. **Objet : ASSURANCE DOMMAGE-OUVRAGE POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE TABARLY**
Titulaire du marché : SMABTP (31675 LABEGE)
Montant du marché : **17 552.24 euros HT par an**

→ DIVERS

- **Par courrier en date du 20 octobre 2011**, Monsieur le Président du Conseil Régional a donné son accord pour que la subvention de 1000 euros pour l'organisation de l'édition 2011 du salon du livre soit attribuée.
- **Proposition de signature de la pétition** pour empêcher un nouveau massacre des résidents d'Achraf et pour sauver la vie de centaines de blessés et de malades dans un état critique.
- **Relevé des niveaux de champs électromagnétiques (Volts/mètre V/m) effectués le 3 août 2011 par la société Aexpertise en présence de Mademoiselle Aurélie JOGUET** : pour les émetteurs de téléphonie mobile, le présent protocole fournit des résultats de mesure extrapolés au maximum de trafic pour les services GSM 900, GSM 800 et UMTS.
Voici les résultats après réalisation de l'analyse spectrale pour les 2 points choisis :

Analyse A – Place Jean Moulin – 31470 Saint-Lys (devant le salon de coiffure Coiffure du Monde)
1,26 V/m, soit 22,22 fois inférieur au seuil limite d'exposition le plus faible (28 V/m)

Analyse B – Place de la Liberté – 31470 Saint-Lys (devant le Grand Café de France)
2,38 V/m, soit 11,76 fois inférieur au seuil limite d'exposition le plus faible (28 V/m).

Les seuils limites d'exposition du décret sont donc respectés pour ces deux analyses.

- **Versement d'une gratification pour Mademoiselle Maveara LEMOS** de 260 euros pour un stage effectué aux Services des Affaires Générales du 22 août au 16 septembre 2011.
Rédaction du DICRIM et projet de PPR.

La séance est levée à 23 h 15.

**Le 23 novembre 2011
Le Maire,
Jacques TENE**